

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DES ENFANTS ACCUEILLIS

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles

1 - PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

La discrimination, ça veut dire qu'on rejette quelqu'un parce qu'il est différent. C'est interdit.



J'ai le droit d'être respecté.e comme je suis, comme je dois respecter les autres comme ils sont.

2 - DROIT A UNE PRISE EN CHARGE OU UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

La Salamandre me propose un accompagnement personnalisé et adapté à mes besoins. J'ai le droit à une **attention particulière pour** :

- ~ mon développement physique,
- ~ mon développement mental,
- ~ mon développement social.



3 – DROIT A L'INFORMATION

A mon arrivée, La Salamandre me donne :
Le document individuel de prise en charge
La charte des droits et des libertés des enfants accueillis
Le livret d'accueil
Le règlement de fonctionnement



Je dois être informé.e de mes droits.
J'ai le droit d'avoir des explications sur mon accompagnement.

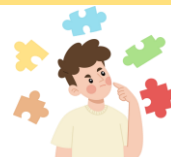
4 – PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Je participe aux décisions qui me concernent.
J'ai le droit qu'on m'explique bien avant de prendre une décision.
Je peux être aidé.e par mes parents, par mon représentant légal, mon avocat, ou par une personne de mon choix.
Je prépare mon projet personnalisé avec les éducateurs et l'avis de mes parents.
Je peux parler de ce que j'ai envie et de ce dont j'ai besoin.
Je comprends et j'accepte mon projet.



5 – DROIT A LA RENONCIATION

La renonciation, ça veut dire que je peux changer d'avis.
Si je change d'avis je dois en parler aux éducateurs qui m'accompagnent.



6 - DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

Si le juge l'autorise et que c'est dans mon intérêt :

- ~ je peux vivre avec mes frères et sœurs
- ~ je peux voir ou téléphoner à mes parents ou d'autres membres de ma famille.



7 - DROIT A LA PROTECTION

L'association et/ou mes parents doivent :

- ~ me protéger et assurer ma sécurité
- ~ me proposer une alimentation adaptée et équilibrée
- ~ m'aider à être en bonne santé et me proposer des soins médicaux adaptés
- ~ garder le secret sur mes informations personnelles



8 - DROIT A L'AUTONOMIE

Suivant mon projet personnalisé, les règles de La Salamandre, les règles de vie qui me concernent, et ce que le juge autorise, j'ai le droit :

- ~ de me déplacer à l'extérieur seul.e ou accompagné.e en fonction de mon âge
- ~ de choisir les activités que je veux faire
- ~ de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



9 – PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

A tous les moments de ma vie, les personnes qui m'entourent doivent m'aider à me sentir bien, respecter mes besoins, mes envies, ma religion et mes idées.

L'accompagnement qui m'est proposé par La Salamandre doit me permettre de me sentir bien.

10 - DROIT A L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES

J'ai des droits civiques, je suis un.e citoyen.e.

Le droit civique c'est le droit de voter par exemple.

La Salamandre et/ou mes parents doivent m'aider à connaître mes droits et mes devoirs.



11 - DROIT A LA PRATIQUE RELIGIEUSE



Je peux choisir ma religion et la pratiquer dans le respect des autres.

Je dois respecter les autres religions.

12 – RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Je dois être respecté.e comme je suis.

Les autres personnes doivent respecter :

- ~ mon intimité,
- ~ mon corps,
- ~ mes sentiments,
- ~ ma vie privée.

